



VIVA BENOUE

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE VALORISATION DES INVESTISSEMENTS DE LA VALLEE DE LA BENOUE

Financement : Crédit IDA N° 6770 - CM

Agence d'Exécution : MEADEN

UNITE DE GESTION DU PROJET (UGP)

N° 001 /C/MINEPAT/MEADEN/VIVA-BENOUE/UGP/CSPM/RAF/SPM/2026

Lagdo le

12 OCT 2026

COMMUNIQUE ADDITIF N° 001 :

Au Dossier de Demande de Cotation N°004/DCO/MINEPAT/MEADEN/VIVA-BENOUE/UGP/CSPM/RAF/SPM/ASPM/2026 du 21 septembre 2026 relatif à l'achat des équipements de bureau en deux (02) lots :
Lot 1 : Equipements complémentaires de bureau pour les CGER et Lot 2: Equipements d'une salle de réunion pour la MEADEN (chaises, tables, sonorisation, kit visioconférence).

Le Coordonnateur du Projet VIVA BENOUE, Maître d'Ouvrage Délégué et Autorité Contractante, porte à la connaissance des soumissionnaires potentiels que des modifications ont été apportées au Dossier de Demande de Cotation susvisé, conformément aux dispositions ci-après :

I. MODIFICATION DES DISPOSITIONS RELATIVES À LA CAUTION DE SOUMISSION

Lire désormais :

Chaque soumissionnaire doit joindre à son offre, dans son dossier administratif, une caution de soumission dûment acquittée à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréé(e) par le Ministre chargé des Finances et habilité(e) à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics. L'organisme ou l'institution financière concerné(e) doit figurer sur la liste annexée au Dossier de Demande de Cotation. La caution de soumission doit être accompagnée du récépissé de consignation délivré par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC).

La caution de soumission et le récépissé de consignation sont des pièces obligatoires dont l'absence entraîne le rejet de l'offre. Les montants de la caution de soumission sont fixés comme suit :

- **Lot 1 : trois cent mille (300 000) francs CFA ;**
- **Lot 2 : trois cent soixante-quinze mille (375 000) francs CFA.**

La durée de validité des offres est fixée à **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date d'ouverture des plis.

II. REPORT DE LA DATE LIMITE DE DÉPÔT DES OFFRES

La date limite de dépôt des offres, initialement fixée au **vendredi 16 octobre 2026**, est reportée au **vendredi 23 octobre 2026 à 10 heures précises**.

Toutes les autres dispositions du Dossier de Demande de Cotation non modifiées par le présent communiqué additif demeurent inchangées.

Fait à Lagdo, le **12 OCT 2026**

Ampliations :

- MINEPAT ;
- MINMAP ;
- MEADEN ;
- CSPM ;
- ARMP ;
- Soumissionnaires intéressés ;
- Chrono/Archives

